

A tous les enseignant-e-s

Notre réf. : GXA
Date : 15 décembre 2021

Modalités de fin du premier semestre de l'année scolaire 2021-2022 **Compléments internes au CO Derborence à la Circulaire du Chef du DEF du 13 décembre 2021**

Bonjour à tous,

A la suite de la circulaire du Chef du DEF du 13 décembre 2021 que vous avez reçue par mail, veuillez trouver ci-dessous quelques compléments pour notre établissement.

Une fin de semestre officielle maintenue avec le début des vacances de Noël.

La fin du semestre reste officiellement fixée au 22 décembre 2021, comme annoncé dans l'*Aide-mémoire...* (Cf. Activités particulières par classe, le jeudi 23 décembre 2021).

Adaptation du calendrier de fin de semestre figurant dans l'*Aide-mémoire...* Pour un bon déroulement de l'année scolaire.

Saisie des notes « ordinaires »	Vendredi 31.12.2021, 24h00 (inchangé)
Saisie des notes « rattrapages »	Lundi 24.01.2022, 08h00 (nouveau)
Rapports d'évaluation en vue de transferts	Mercredi 22.12.2021 (nouveau)
PPI (enseignement spécialisé et APR)	Lundi 10.01.2022 (inchangé)
Rapports du titulaire (conseil de classe)	Lundi-jeudi 24-27.01.2022 (nouveau)
Distribution du bulletin semestriel	Dès lundi 31.01.2022 (nouveau)

Des situations d'isolements et/ou de quarantaines nombreuses.

Toutes les situations d'isolement et/ou de quarantaine du semestre sont listées sur le document ad hoc déposé sur le serveur (*partage admin-profs*). Chaque enseignant-e peut facilement repérer ses élèves concernés, par classe titulaire ou par classe hétérogène, après téléchargement ou copie du fichier Excel et la fonction de tri des données.

Des rattrapages indispensables au calcul d'une moyenne représentative.

Chaque enseignant-e décide des rattrapages indispensables à faire réaliser aux élèves concernés de ses groupes.

La notion de *moyenne représentative* réclame des précisions :

- a) Par définition, une moyenne implique au moins deux notes issues de deux évaluations distinctes.
- b) Dans les langues (L1-L2-L3), chaque compétence doit compter au moins une note.
- c) En maths et en sciences, chaque avenue/chapitre fait l'objet d'au moins une note, à moins que l'avenue/le chapitre soit repris ultérieurement dans l'année scolaire.

Attention ! Aucune évaluation n'est proposée entre le 10 janvier et le 21 janvier 2022 à l'ensemble des élèves d'un groupe en vue d'une intégration dans le premier semestre.

Un accompagnement adéquat des élèves dans leurs apprentissages.

Toute évaluation découle d'un apprentissage accompagné par l'enseignant. Dans ce sens, aucune évaluation de rattrapage n'intervient sur une matière que l'élève aurait travaillée seul à

la maison. La première semaine de reprise (10-14 janvier 2022) permettra aux enseignants de procéder aux apports et vérifications utiles.

Une information aux parents et aux élèves.

Les élèves et leurs parents (*via* les élèves) sont informés par les enseignants de branche des éventuels rattrapages à réaliser. Le nombre de situations et l'organisation modulaire du CO ne permettent pas une coordination par les titulaires.

Des rattrapages à organiser sur les périodes ordinaires en évitant les surcharges.

Les évaluations de rattrapage sont à gérer dans le cadre des cours ordinaires tant au niveau de l'horaire que de la salle. Le hall d'entrée n'est pas le lieu de ces rattrapages.

La période dévolue pour certains élèves au rattrapage d'une évaluation se doublera d'activités de prolongement ou de renforcement pour les autres réalisables de façon autonome, de sorte à maintenir le climat requis par une évaluation.

Il s'agit aussi d'éviter que le rattrapage d'une évaluation crée un autre manquement dans des apprentissages nouveaux pour les élèves concernés.

Il s'agit aussi de veiller à ce que les rattrapages s'organisent de manière équilibrée dans la période du 13 au 21 janvier 2021.

Un calendrier de saisie des notes adapté sur ISM.

Le premier semestre restera ouvert sur ISM jusqu'au lundi 24 janvier 2022, 08h00, pour la saisie des notes de rattrapage. Le second semestre sera ouvert dès ce moment-là.

Si un-e enseignant-e réalise avant cette date-là une épreuve qu'il/elle souhaite intégrer au deuxième semestre, la saisie des notes devra intervenir dès le 24 janvier 2022.

Des rapports du titulaire (conseil de classe) différés.

Les rapports du titulaire consécutifs aux discussions des conseils de classe sont reportés. Ils interviendront entre le lundi 24 janvier et le jeudi 27 janvier 2022, selon une organisation qui leur sera transmise.

Un chevauchement de procédures administratives.

La prolongation du semestre en vue des rattrapages va engendrer un chevauchement de procédures administratives. Les procédures d'inscriptions aux écoles du Secondaire II et à l'année en immersion de même que la récolte des données requises par l'organisation de l'année scolaire 2022/2023 interviendront en parallèle.

Je reste à votre disposition au besoin... et pour toute situation particulière qui ne s'inscrirait pas dans le dispositif décrit. Avec mes plus vifs remerciements pour votre compréhension, votre souplesse et votre indispensable collaboration.

Collège DERBORENCE

Direction

Le Directeur



Xavier GAILLARD

Copie - par mail - à :

- M. Michel BEYTRISON, adjoint, SE
- M. Christian MASSEREY, inspecteur scolaire, Arr. V
- Secrétariat CO Derborence

Publication sur :

- www.coderborence.ch